



Communiqué de presse | 21 août 2020 | Bruxelles

Initiative citoyenne européenne: la Commission décide d'enregistrer l'initiative «Droit aux vaccins et aux traitements»

La Commission européenne a décidé aujourd'hui d'enregistrer une initiative citoyenne européenne intitulée «Droit aux vaccins et aux traitements». Les organisateurs de l'initiative appellent l'Union à *«faire passer la santé publique avant les profits privés [et à] garantir que les vaccins et traitements antipandémiques deviennent un bien public mondial, librement accessible à tous»*.

L'initiative citoyenne européenne énumère les objectifs suivants:

1. veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle, brevets compris, n'entravent pas l'accessibilité ou la disponibilité de tout vaccin ou traitement futur contre la COVID-19;
2. garantir que la législation de l'UE relative à l'exclusivité des données et à l'exclusivité commerciale ne limite pas l'efficacité immédiate des licences obligatoires délivrées par les États membres;
3. instaurer des obligations juridiques pour les bénéficiaires de fonds de l'UE en ce qui concerne le partage de connaissances, de propriété intellectuelle

et/ou de données sur les technologies de la santé liées

à la COVID-19 dans le cadre d'une communauté de brevets ou de technologies;

4. instaurer des obligations juridiques pour les bénéficiaires de fonds de l'UE en ce qui concerne la transparence relative aux contributions publiques, aux coûts de production ainsi qu'aux clauses garantissant l'accessibilité et le caractère abordable combinées aux licences non exclusives.

Considérant l'initiative comme recevable sur le plan juridique, puisqu'elle remplit les conditions nécessaires, la Commission a décidé de l'enregistrer. À ce stade, la Commission n'a pas analysé l'initiative sur le fond.

Prochaines étapes

Après l'enregistrement, ce jour, de l'initiative citoyenne européenne, les organisateurs disposent de six mois pour lancer un processus d'un an de collecte des signatures de soutien. Si, en l'espace d'un an, l'initiative recueille un million de déclarations de soutien, provenant d'au moins sept États membres différents, la Commission disposera d'un délai de six mois pour réagir. La Commission pourrait décider de faire droit à la demande ou non, mais, dans les deux cas, elle serait tenue de motiver sa décision.

Historique du dossier

L'initiative citoyenne européenne a été instituée par le traité de Lisbonne et conçue pour offrir aux citoyens la possibilité d'influer sur les programmes de travail de la Commission. Elle a été officiellement lancée en avril 2012.

Une fois enregistrée officiellement, une initiative citoyenne européenne permet à un million de citoyens issus d'au moins un quart des États membres de l'Union d'inviter la Commission européenne à présenter des propositions d'actes juridiques dans des domaines dans lesquels la Commission a compétence pour agir.

Les conditions de recevabilité sont: 1) l'action proposée doit, pour être acceptée, manifestement relever des attributions de la Commission en vertu desquelles elle peut présenter une proposition d'acte juridique, 2) elle ne doit pas être

manifestement abusive, fantaisiste ou vexatoire, ni 3)
manifestement contraire aux valeurs de l'Union.

Depuis le lancement de l'initiative citoyenne européenne, la Commission a enregistré au total 75 initiatives citoyennes et en a refusé 26.

Pour en savoir plus

[Initiative citoyenne européenne «Droit aux vaccins et aux traitements»](#)

Initiative citoyenne européenne – [site web](#)

[Initiatives citoyennes européennes recueillant actuellement des signatures](#)

[Forum de l'initiative citoyenne européenne](#)

[Campagne #EUTakeTheInitiative](#)

Contacts presse

Christian WIGAND

Téléphone

+32 2 296 22 53

Adresse

électronique

Christian.WIGAND@ec.europa.eu

Kasia KOLANKO

Téléphone

+ 32 2 296 34 44

Adresse

électronique

katarzyna.kolanko@ec.europa.eu

Alice HOBBS

Téléphone

+32 2 298 08 29

Adresse

électronique

Alice.HOBBS1@ec.europa.eu

IP/20/1499

Partager cette page:

Twitter	Facebook
LinkedIn	E-mail